Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 14 (1938-1939)

Heft: 4

Artikel: Appel au réarmement moral de la Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-704901

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Selbstverständlich wird nicht verlangt, daß sich diese Brandwachposten ohne besondern Schutz direkt in den Estrich stellen, sondern sie werden sich zweckmäßigerweise irgendwo im Treppenhaus an geschützter Stelle, wie Türnischen usw. bereithalten. Von hier aus haben während des Fliegerangriffes Luftschutzwart und Brandwachposten das Haus und dessen Umgebung zu überwachen und gegebenenfalls sofort die Bekämpfung von Brandherden vorzunehmen und Brandbomben zu vernichten. Kann die HFW den Brand nicht aus eigenen Kräften und Mitteln bewältigen, so fordert der Luftschutzwart Hilfe von den benachbarten HFW oder bei größerer Ausdehnung des Brandherdes von der Luftschutzfeuerwehr.

Selbstverständlich ist durch die Aufstellung der HFW kein 100prozentiger Schutz gegen Brandausbrüche geschaffen. Aber wer bedenkt, daß ein einziges Flugzeug mehrere hundert Brandbomben mitführen und abwerfen kann, der wird auch erkennen, daß größere Brandkatastrophen unvermeidlich sind, wenn nicht eine engmaschige Organisation von HFW die durch diese Brandbomben erzeugten Brandherde sofort unschädlich macht. *K. E.*

Le service du feu par maison dans la défense aérienne passive

Les organismes locaux de défense aérienne passive étant actuellement partout constitués en Suisse, une seconde étape, dans les mesures à prendre pour protéger les populations civiles contre les attaques aériennes, a commencé.

C'est en décembre 1937 que le Département militaire fédéral a, par une ordonnance officielle, posé les bases de ce que l'on appelle les « services du feu par maison ».

La lutte contre le danger d'incendie dans la défense aérienne est un problème qui ne peut laisser indifférent quiconque connaît les effets des bombes incendiaires et il est certainement regrettable, que le public en général n'ait pas été mieux orienté jusqu'à ce jour dans ce sens et notamment mieux instruit sur la nature des services que l'organisation des « pompiers d'immeubles », comme on peut les appeler communément, exige qu'on lui demande, et ceci dans son propre intérêt.

Les services du feu par maison ont donc pour but de prévenir, de combattre les incendies et de veiller à ce que les mesures de déblaiement continuent d'être observées une fois le premier déblaiement effectué. A cet effet, il a été décidé de constituer dans chaque bâtiment d'une certaine importance, occupé en permanence de jour et de nuit — c'est précisément le cas des immeubles locatifs —, un service du feu comprenant un *garde de défense aérienne,* chargé de la direction de ce service, et de deux aides au minimum suivant l'importance du bâtiment. Cette exigence seule mène à la conclusion qu'effectivement la création d'un service du feu n'est pas possible dans chaque bâtiment. Les personnes astreintes au service militaire, les membres d'organismes de défense aérienne et les personnes qui, en cas de mobilisation, sont retenues par d'autres obligations publiques, ne peuvent pas faire partie d'un service du feu par maison. Ceci implique que dans bien des cas, il faudra faire appel à des femmes, des jeunes gens et même des étrangers pour autant qu'ils ne soient pas mobilisables par leur pays. Il appartiendra aux propriétaires ou à leurs représentants de désigner et de proposer à l'autorité compétente les personnes aptes à fonctionner dans les services du feu par maison.

Pour la plus grande partie, l'*équipement* de ces services peut être effectué en utilisant des objets déjà à disposition. Il comprendra ainsi de gros souliers montants, des gants solides, des chapeaux de feutre épais et des lunettes de protection (lunettes de glacier ou de soudeur). Mais par contre, les gardes de défense aérienne doivent en tout cas être pourvus d'un *masque à gaz.* Dans l'équipement général doivent figurer également des baquets, des seaux pour le sable et l'eau, tandis qu'en fait d'outils on utilisera des pelles, des haches et des balais.

Toute personne est tenue de remplir les fonctions qui lui sont confiées et les articles de l'arrêté du Conseil fédéral du 3 avril 1936, réprimant les infractions en matière de défense passive, seront applicables dans les cas de refus.

En ce qui concerne l'*instruction* de ce personnel, il est prévu que les gardes de défense aérienne se familiariseront avec leurs tâches en suivant des cours qui seront organisés sous la direction des services du feu des organismes de défense aérienne passive. Pour le surplus, une instruction détaillée, dont la distribution commence actuellement, sera affichée dans tous les bâtiments et orientera de cette manière les habitants de façon précise.

Etant donné que les mesures prévues visent d'une part à un encouragement énergique à la lutte contre les incendies et, de l'autre à réduire autant que possible la part des frais incombant en premier lieu aux propriétaires et ensuite aux locataires, il est souhaitable que la mise en œuvre de cette vaste organisation ne se heurte pas à une mauvaise volonté évidente, qui ne ferait que compliquer encore la tâche déjà ardue de ceux qui ont mission de veiller à la sécurité publique.

La Suisse romande étant fortement en retard, à notre sens, dans l'organisation des services du feu par maison, nous aurons encore l'occasion de revenir prochainement sur cette question qui est d'un ordre si complexe, qu'elle a soulevé déjà bien des problèmes dont la solution n'est pas encore précisée de manière définitive. *E. N.*

La guardia del fuoco nei caseggiati

L' organizzazione di guardie del fuoco nei caseggiati, disposta dal Dipartimento militare federale rappresenta la seconda parte delle misure di difesa antiaerea passiva.

Le guardie del fuoco, che possono rendere dei preziosi servizi anche in tempo di pace, assumono però tutta la loro importanza solo in caso di guerra quando, anche per il fatto che le nostre compagnie di assicurazione non rispondono dei danni di guerra, tutti hanno un grande interesse in una rapida estinzione di ogni incendio.

La accennata disposizione del DMF prevede che in ogni edificio abitato regolarmente notte e giorno debba essere organizzata, quando il numero e l' idoneità delle persone che vi abitano lo permettono, una guardia del fuoco. Se necessario, gli abitanti di più immobili vicini formeranno assieme una guardia.

Militi tenuti al servizio militare, membri delle organizzazioni di difesa aerea passiva e persone che in caso di mobilitazione avrebbero altri compiti ufficiali, non possono essere compresi nelle guardie del fuoco. Vi si possono per contro assumere stranieri e ragazzi che vanno ancora a scuola. In ogni casa o gruppo di case una persona assume il comando della guardia, in qualità di capo-vigile. I capo-vigili vengono di solito nominati dalle autorità comunali. La guardia del fuoco comprenderà inoltre almeno due altre persone. Quando essa conta 5 o più persone, il capo-vigile si sceglie un rimpiazzante. I capo-vigili vengono preparati alle loro funzioni in corsi di ca. 8 ore. Gli altri membri della guardia del fuoco vengono istruiti sulle nozioni più necessarie per la lotta contro gli incendi e le bombe incendiarie.

I membri della guardia devono procurarsi loro stessi gli oggetti necessari per l' equipaggiamento personale. L' equipaggiamento generale del posto di vigili spetta in prima linea al padrone di casa, però anche gli inquilini sono obbligati a mettere a disposizione gratuitamente oggetti che loro appartengono (per es. mastelli, secchi ecc.) che possono servire allo scopo.

La guardia del fuoco lavora sotto la direzione e secondo le istruzioni del capo-vigile, che fissa anche il luogo dove deve essere custodito il materiale, i posti di riunione e di osservazione.

L' equipaggiamento generale della guardia del fuoco non deve trovarsi nel solaio, ma alla sua entrata o sulla scala che vi conduce. Ciò affinchè questo materiale possa essere subito trovato, anche nel caso che il solaio fosse già pieno di fumo.

Appena vien dato il segnale di allarme aereo, la guardia del fuoco si riunisce ed i vigili occupano il loro posto. Naturalmente i posti di osservazione non dovranno trovarsi esposti nel solaio, ma opportunamente piazzati fra le scale o nelle nicchie delle porte. Da questi posti i vigili osserveranno la casa ed i suoi dintorni e, se necessario, interverranno per la lotta contro il fuoco e la distruzione delle bombe incendiarie. Quando la guardia del fuoco non può aver ragione dell' incendio con le sue proprie forze, chiamerà in aiuto la guardia dei caseggiati vicini o, se la cosa è più grave, i pompieri della difesa aerea passiva.

Naturalmente, con la creazione della guardia del fuoco, non si è eliminata al 100 % ogni possibilità di incendio. Ma quando si pensa che un solo aeroplano può portare e gettare diverse centinaia di bombe incendiarie si dovrà ammettere l' ineluttabilità di incendi catastrofali quando non ci fosse un ben organizzato sistema di guardie, che si incaricheranno di soffocare immediatamente il fuoco causato da queste bombe.

Appel au réarmement moral de la Suisse

Grâce aux efforts inouis de quelques hommes d'Etat et à l'esprit de sacrifice de leurs peuples, un répit et un espoir nous sont accordés. Dans les périodes de crises beaucoup d'hommes se tournent vers Dieu, mais ils l'ou-

blient sitôt le danger passé. Comme individus et comme nation nous devons apprendre de la crise actuelle ce que la Grande Guerre ne nous a pas appris; autrement nous n'échapperons pas à la leçon décisive d'une irréparable catastrophe.

La force d'une nation se trouve dans la vitalité de ses principes. Sous les conflits apparents des partis, des classes, des nations et des idéologies s'en cache un autre plus profond. Si les nations sont divisées, c'est que la vie spirituelle de leur peuple a décliné. La bataille pour la civilisation se livre dans le cœur de l'individu, puis dans la société, avant de pouvoir être gagnée dans le monde. Chacun doit accepter dans sa vie, en théorie et en pratique, l'honnêteté, le désintéressement, la foi et l'amour, qui sont les fondements sur lesquels peut se construire un monde nouveau. Sans ces qualités, nos armements les plus puissants et même notre neutralité historique ne feront que retarder l'heure du règlement des comptes.

Ainsi, l'heure présente exige un réarmement moral et spirituel. Un nombre grandissant d'hommes et de femmes en Suisse et dans d'autres nations ont fait de ce réarmement le but de leur vie. C'est un programme auquel tous, quel que soit leur pays ou leur parti, peuvent travailler. Si, en accord avec les hommes du monde entier, nous mettions à cette entreprise l'énergie et l'ingéniosité que nous sommes contraints de dépenser pour notre défense nationale, la paix du monde serait assurée.

Le réarmement moral demande tout d'abord un changement du cœur des hommes. L'expérience prouve que ce changement est possible. Il s'opère en ceux qui cessent de juger les autres et leurs idées sans justice et sans amour et qui, voyant leurs propres erreurs, décident de vivre sous la direction de Dieu. La force d'une nation se montre dans son courage à reconnaître ses torts. La gloire d'une nation c'est de pouvoir donner au monde un message créateur. Pour cela il faut non seulement des hommes d'Etat inspirés, mais l'inspiration journalière de Dieu dans chaque bureau, chaque fabrique, chaque famille.

Au cours de sa longue existence, notre pays a toujours su affronter les crises périodiques de son histoire lorsqu'il a eu le courage que chacune d'elles réclamait. Maintenant c'est la crise la plus grande de toutes: une crise morale. Pour être résolue, elle demande la vigueur et le génie qui naissent de l'autorité morale et spirituelle.

Les nations attendent de nous, la plus ancienne des démocraties, que nous donnions le modèle d'une nouvelle démocratie. La Suisse, une démocratie qui a trouvé son programme: une sécurité réelle et durable par le réarmement moral.

L'esprit du Dieu vivant appelle chaque nation, comme chaque individu, à sa plus haute destinée et fait tomber les barrières élevées par la peur, la convoitise, la méfiance et la haine. Ce même esprit peut dominer les systèmes politiques opposés, réconcilier l'ordre et la liberté, ranimer la flamme du vrai patriotisme et unir tous les citoyens au service de la nation et toutes les nations au service de l'humanité. « Que Votre volonté soit faite sur la terre » n'est pas seulement une prière, mais aussi un appel à l'action, car Sa volonté est notre paix.

E. Chuard, Ancien Président de la Confédération
Walter Ackermann, Conseiller aux Etats, Conseiller d'Etat d'Appenzell R. E.
Edouard Bordier, Banquier à Genève
Dr. J. Brodbeck-Sandreuter, Président du Conseil d'Administration de la CIBA, Bâle
Dr. Enrico Celio, Conseiller d'Etat du Tessin
Col. div. G. Combe, Commandant de la 1re division
Gottlieb Duttweiler, Conseiller national, chef de la Migros S. A.
Dr. G. Engi, Administrateur-Délégué de la CIBA, Bâle
Col. cdt. de corps Henri Guisan, Commandant du 1er corps d'armée
Fritz Gygax, Secrétaire de l'Assemblée fédérale
Prof. Howald, Privat-docent à l'Ecole polytechnique fédérale
Prof. Max Huber, Président du Comité International de la Croix-Rouge
René Leyvraz, Député à Genève, Rédacteur à la « Liberté syndicale »
Jean Martin, Directeur du « Journal de Genève »
Edouard Muller, Président du Conseil d'Administration Nestlé
Dr. Hans Muller, Conseiller national, Chef du Mouvement des Jeunes-Paysans
Dr. Albert Oeri, Conseiller national, Rédacteur en chef des « Basler Nachrichten »
Albert Picot, Conseiller d'Etat à Genève
Prof. Rohn, Président de l'Ecole polytechnique fédérale
Dr. Albert Sarasin, Ancien Président de la Banque nationale
Roger Secretan, Professeur à l'Université de Lausanne
August Schirmer, Conseiller national, Président de l'Association suisse des Arts et Métiers
Josef Scherrer, Conseiller national, Président des Ouvriers chrétiens-sociaux de la Suisse
Dr. Henri Vallotton, Vice-Président du Conseil national
Dr. Heinrich Walther, Président du Groupe conservateur-catholique au Conseil national, Président du Conseil d'administration des C. F. F.
Dr. Ernest Wetter, Vice-Président du Vorort de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie
Dr. Karl Wick, Conseiller national, rédacteur au « Vaterland »
M. Henri Naville-von Muralt, Kilchberg près Zurich.

Un projet d'auto-strade du Gothard

La société d'édition « Drei-Eidgenossen-Verlag », à Bâle, vient de publier une étude « L'auto-strade du Gothard » dans laquelle son auteur, M. Paul Hosch, architecte à Bâle, expose un projet de construction d'une route qui traverserait le massif du Gothard à 1,70 m au-dessus du tunnel existant actuellement pour le chemin de fer. L'importance que pourrait avoir, au point de vue militaire, la réalisation d'un tel projet nous incite à en donner ici les caractéristiques intéressantes non seulement pour le technicien, mais aussi pour celui qui se soucie de l'avenir économique et militaire de notre pays.

Depuis bien longtemps on envisage la nécessité de la construction d'une route alpestre centrale, praticable toute l'année. Les conséquences de l'axe Rome-Berlin et la question, fort importante pour la Suisse, du Gothard ou du Brenner, mettent au premier plan la recherche d'une solution rapide de ce problème.

Bien que l'idée d'une voie souterraine se pose pour chaque col des Alpes, celle du Gothard présente néanmoins la plus grande importance, car les mêmes raisons qui ont conduit à la construction du tunnel du Gothard, s'imposent aujourd'hui pour la réalisation de l'auto-strade du Gothard. Il est et restera, pour nous Suisses, le passage des Alpes le plus central et le plus important.

Bien des projets ont été élaborés ces dernières années, mais aucun n'a donné entière satisfaction. Celui d'aujourd'hui, en profitant du tunnel de chemin de fer existant, résoud le problème de la manière la plus simple. C'est là tout le secret du projet Hosch et il en résulte une durée de construction plus courte et une économie d'environ la moitié des frais de construction nécessaires.

La réalisation de l'auto-strade ne présente en elle-même, aux dires de M. Hosch, aucune difficulté, seule son aération pose un nouveau problème à résoudre, car le renouvellement continuel de l'air est de la plus haute importance. En général, on envisage la construction de cheminées d'aération, par lesquelles à l'aide de puissants ventilateurs, l'air peut être renouvelé à volonté, mais ce système est fort coûteux, étant donné que les cheminées doivent atteindre parfois plusieurs centaines de mètres de hauteur.